

## **Décret visant à instaurer un espace de parole et d'information dans chaque école afin de prévenir et lutter contre le harcèlement.**

Suite à une discussion en classe, nous avons remarqué que la plupart d'entre nous étaient préoccupés par le harcèlement sous toutes ses formes, pour en avoir été victimes ou pour en avoir entendu parler par des proches ou par les médias.

Depuis quelque temps, ce sujet nous semble de plus en plus présent. Cette situation nous inquiète.

Notre futur passage en humanités n'est pas pour nous rassurer. Nous avons peur de nous sentir faibles et donc de devenir des proies faciles pour les élèves plus âgés qui pourraient nous harceler.

Nous ne savons pas comment reconnaître un harceleur ni comment nous comporter face à lui.

Nous ne voulons pas nous venger et devenir harceleur à notre tour quand nous serons grands.

Bien que ce sujet soit tabou, nous pensons qu'il faut en parler puisque tout le monde peut, un jour, être concerné. Malheureusement, nous ne savons pas vraiment à qui nous adresser.

C'est pourquoi nous voudrions que dans chaque école, un local spécifique soit mis à la disposition des enfants afin d'y créer un espace de parole et d'information.

En disposant de cet espace de parole, nous pensons qu'ensemble, nous nous sentirons plus forts pour affronter ces situations de harcèlement grâce à l'aide d'adultes qui nous entendent et nous comprennent vraiment.

## **Article 1**

Ce décret s'applique à toutes les écoles primaires ainsi qu'au premier cycle des écoles secondaires.

## **Article 2**

Dans chacune de ces écoles, un local à usage spécifique sera mis à disposition des élèves qui le souhaitent. Ce sera un lieu où ils se sentent écoutés et en sécurité.

## **Article 3**

Deux fois par semaine, un professeur ou un éducateur y assurera une permanence sur le temps de midi.

Pendant le mois de septembre, des élections démocratiques seront organisées pour le désigner.

Son rôle sera :

D'écouter les élèves qui souhaitent lui parler.

D'organiser des échanges entre jeunes.

De définir un signe commun qui permet aux autres élèves de reconnaître l'appel au secours de quelqu'un qui se sent harcelé.

D'informer :

Sur la manière de gérer les réseaux sociaux.

Sur la sécurisation des comptes Facebook, Instagram...

Sur l'attitude à adopter dans des situations précises de harcèlement.

## **Article 4**

Ce local restera ouvert tout le temps. Chacun pourra y déposer des messages de manière anonyme ou pas.

Ceux-ci seront lus par le professeur ou l'éducateur. Ils serviront de base aux discussions suivantes.

**Travail réalisé par les élèves de 6<sup>ème</sup> primaire de l'Ecole du Béguinage de Nivelles.**

**Wivine Bette, Isabelle Biernaux, Arnaud Bonduel, Thomas Borsu, Sarah Chrispeels, Cécilia Debacker, Gabriel Fernandez Dias, Evelyne Goossens, Théo Houx, Fiona**

**Kas, Julien Lecuyer, Marion Mondelé, Marine Pans, Pierre Petit, Sofia Sace,  
Nicolas Salmon, Romain Thomas, Constance Tonnus, Sarah Verloot**

**Classe de Geneviève Quinet.**